



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 12 septembre 2022 à 19h00, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire suppléant, madame Pascale Dupaul :

Isabel Desrochers
Étienne Dupuis
Véronique Payette
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est absent :
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2022-1209-273

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

La présidente d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2022-1209-274

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AOÛT 2022

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022 soit adopté.

ADOPTÉ

2022-1209-275

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes du lot 1 et du lot 2 du 8 septembre 2022, d'une somme totale de 96 422,44 \$, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 3, du lot 4 et du lot 4.1 du 8 septembre 2022, d'une somme de 214 969,53 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2022-1209-276

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 août 2022.

ADOPTÉ

2022-1209-277

PÉRIODE DE QUESTIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

La présidente d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.

Le conseil répond aux demandes écrites reçues.



N° de résolution
ou annotation

2022-1209-279

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que Véronique Payette agisse comme maire suppléant pour les trois prochains mois à la suite de cette séance, ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

DÉMISSION D'UNE ANIMATRICE DE CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE l'animatrice du camp de jour Kariane Desrosiers a remis sa lettre de démission le 9 août 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la démission de madame Kariane Desrosiers au poste d'animatrice du camp de jour en date du 9 août 2022.

ADOPTÉ

2022-1209-280

EMBAUCHE D'UN SALARIÉ JOURNALIER RÉGULIER

ATTENDU QUE la Municipalité a fait un appel de candidatures pour un poste de salarié journalier régulier par la résolution 2022-1107-227 ;

ATTENDU QU'il y a eu, conformément à l'article 16 de la convention collective, un affichage pour pourvoir ce poste du 12 au 29 août 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une candidature pour cet emploi ;

ATTENDU QUE monsieur David Prévost répond aux exigences du poste à pourvoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de procéder à l'embauche de David Prévost à titre de salarié journalier régulier ;

QUE cette nomination prenne effet immédiatement ;

QU'après son entrée en poste le 13 septembre 2022, monsieur Prévost n'aura pas la possibilité de revenir à son poste de salarié temps partiel qu'il occupe actuellement, à moins de postuler ultérieurement lors d'un appel de candidatures de salarié temps partiel ;

QUE les conditions d'embauche soient celles prévues à la convention collective.

ADOPTÉ

2022-1209-281

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 744 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Crabtree souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 744 000 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2006-118	170 500 \$
2006-117	109 700 \$
2012-212	389 800 \$
2016-289	648 244 \$
2017-297	673 774 \$
2017-297	751 982 \$



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2012-212, 2016-289 et 2017-297, la Municipalité de Crabtree souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 septembre 2022 ;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année ;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \ « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises\ » ;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de
Lanaudière
179, RUE SAINT-PIERRE SUD
JOLIETTE, QC J6E 5Z1

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Crabtree, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.



N° de résolution
ou annotation

2022-1209-282

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2012-212, 2016-289 et 2017-297 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 septembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

ADOPTÉ

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture : 12 septembre 2022
Nombre de soumissions : 3
Heure d'ouverture : 15 h
Échéance moyenne : 4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec
Date d'émission : 22 septembre 2022
Montant : 2 744 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2006 118, 2006 117, 2012 212, 2016 289 et 2017 297, la Municipalité de Crabtree souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 septembre 2022, d'une somme de 2 744 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

159 000 \$	4,40000 %	2023
166 000 \$	4,40000 %	2024
174 000 \$	4,35000 %	2025
182 000 \$	4,25000 %	2026
2 063 000 \$	4,25000 %	2027

Prix : 98,64200 Coût réel : 4,60840 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

159 000 \$	4,35000 %	2023
166 000 \$	4,35000 %	2024
174 000 \$	4,35000 %	2025
182 000 \$	4,30000 %	2026
2 063 000 \$	4,25000 %	2027

Prix : 98,57300 Coût réel : 4,62710 %

3 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

159 000 \$	4,25000 %	2023
166 000 \$	4,25000 %	2024
174 000 \$	4,25000 %	2025
182 000 \$	4,25000 %	2026
2 063 000 \$	4,25000 %	2027

Prix : 98,37839 Coût réel : 4,66538 %



N° de résolution
ou annotation

2022-1209-283

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE l'émission d'obligations d'une somme de 2 744 000 \$ de la Municipalité de Crabtree soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. ;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

QUE le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AU SERVICE DES LOISIRS — SAISON HIVERNALE 2022-2023

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel étudiant suivant pour la saison hivernale 2022-2023 :

Surveillant au gymnase :

- Thomas Rivest

Préposés à l'aréna :

- Cédrick Laurin
- Joakin Thébault
- Zachary Landreville

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de la politique salariale pour les emplois étudiants.

ADOPTÉ

2022-1209-284

FORMATION D'UN COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU QUE l'article 8.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels entre en vigueur en septembre 2022 ;

ATTENDU QUE cet article oblige les organismes publics à nommer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de former un comité sur l'accès à l'information



N° de résolution
ou annotation

2022-1209-285

et la protection des renseignements personnels et de nommer les membres suivants :

- Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier ;
- Joanie Lagarde, greffière-trésorière adjointe ;
- Marie-Pascale Fiset, adjointe administrative et gestionnaire documentaire.

ADOPTÉ

EMBAUCHE D'EMPLOYÉS SYNDIQUÉS À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE la Municipalité n'a actuellement aucun syndiqué à temps partiel sur sa liste de rappel ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche de deux employés syndiqués à temps partiel pour combler les absences ou pour répondre efficacement à un surplus de travail ;

ATTENDU QUE ces employés pourraient être affectés à toutes tâches d'entretien, de voirie ou de surveillance, selon les besoins de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir ces postes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de 2 employés à temps partiel sur appel. Les horaires varieront entre 15 et 30 heures par semaine :

- Joey Julien
- Normand Boisvert

QUE l'embauche soit conditionnelle à la vérification des antécédents judiciaires ;

QUE les conditions d'embauche soient celles prévues à la convention collective.

ADOPTÉ

2022-1209-286

DEMANDE DE TRAVAUX COMPENSATOIRES

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à prendre entente avec monsieur Alexandre Milton, pour permettre la réalisation de 110 heures de travail compensatoires, selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉ

2022-1209-287

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2022

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

ATTENDU QU'une mise à niveau du budget 2022 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :



QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la secrétaire-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

N° de résolution
ou annotation

			Transfert	Budget courant	Budget révisé
DE	02-130-00-340-00	Publicité & information	3 500 \$	13 010 \$	9 510 \$
	02-130-00-413-00	Comptabilité & vérification	10 000 \$	35 327 \$	25 327 \$
	02-320-00-521-30	Balayage rues & trottoirs	4 550 \$	15 000 \$	10 450 \$
	02-320-00-521-42	Signalisation & dos d'âne	3 450 \$	15 000 \$	11 550 \$
	02-413-00-640-00	Compteurs d'eau	7 000 \$	25 000 \$	18 000 \$
	02-414-00-445-00	Contrat d'exploitation	15 000 \$	100 000 \$	85 000 \$
	02-701-30-640-00	Pièces & accessoires	4 500 \$	13 350 \$	8 850 \$
	02-701-30-681-00	Électricité - Centre récréatif	4 100 \$	110 000 \$	105 900 \$
	02-701-50-522-08	Entretien terrain tennis	1 000 \$	1 400 \$	400 \$
	02-701-50-522-10	Entretien place ados	2 300 \$	8 825 \$	6 525 \$
	02-701-50-522-11	Entretien terrain balle	1 000 \$	9 600 \$	8 600 \$
	02-701-50-640-00	Pièces & accessoires	1 900 \$	6 800 \$	4 900 \$
	02-701-90-141-21	Salaires - Camp de jour	14 400 \$	157 535 \$	143 135 \$
	02-701-90-141-28	Salaires - Semaine de relâche	2 520 \$	3 005 \$	485 \$
	02-701-90-971-15	Semaine de relâche	700 \$	5 000 \$	4 300 \$
	02-702-40-690-01	Activités culturelles	3 100 \$	8 000 \$	4 900 \$
02-702-40-971-13	Animation activités culturelles	1 200 \$	2 500 \$	1 300 \$	
Total :			80 220 \$		

VERS	02-190-00-412-00	Services juridiques	3 500 \$	15 540 \$	19 040 \$
	02-320-00-521-00	Amélioration réseau routier - général	10 200 \$	60 500 \$	70 700 \$
	02-320-00-521-36	Réparation trottoirs	1 100 \$	15 000 \$	16 100 \$
	02-320-00-521-44	Lignes de rues	2 600 \$	17 000 \$	19 600 \$
	02-320-00-631-00	Essence, huile, graisse	10 000 \$	15 000 \$	25 000 \$
	02-340-00-521-00	Entretien réseau éclairage	2 600 \$	1 000 \$	3 600 \$
	02-412-00-526-00	Ent. Machinerie, équipement, outillage	5 000 \$	39 700 \$	44 700 \$
	02-412-00-631-00	Diesel	2 000 \$	700 \$	2 700 \$
	02-413-00-521-00	Réseau aqueduc	3 000 \$	13 500 \$	16 500 \$
	02-452-10-649-02	Bacs roulants bleus	3 500 \$	6 000 \$	9 500 \$
	02-701-30-525-00	Entretien machinerie & véhicules	8 600 \$	40 900 \$	49 500 \$
	02-701-50-521-00	Entretien jeux d'eau	1 400 \$	1 400 \$	2 800 \$
	02-701-50-522-01	Entretien parc Érablière	4 800 \$	7 300 \$	12 100 \$
	02-701-90-527-00	Logiciel loisirs Amilia	3 800 \$	8 000 \$	11 800 \$
	02-701-90-971-21	Frais association hockey mineur	12 820 \$	25 000 \$	37 820 \$
	02-701-90-971-26	Autres activités	1 000 \$	500 \$	1 500 \$
	02-702-40-690-02	Fête nationale	3 000 \$	25 000 \$	28 000 \$
	02-702-40-971-11	Concerts	1 300 \$	5 200 \$	6 500 \$
	Total :			80 220 \$	

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2022-1209-289

**MANDAT À UNE ENTREPRISE POUR DES TRAVAUX AU NIVEAU DES
GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN RIVIÈRE-ROUGE ET LE
CHEMIN BEAUSÉJOUR**

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir l'offre de service !11834 d'*Entreprise Ployard 2000 inc.*, préparée par madame Nathalie Fleury le 3 août 2022, au prix de 11 168,10 \$ taxes incluses, pour des travaux au niveau des glissières de sécurité sur le chemin de la Rivière-Rouge et le chemin Beauséjour.

QUE les crédits disponibles soient pris au poste 02-320-00-521-00.

ADOPTÉ

2022-1209-290

**AVIS DE MOTION — RÉGLEMENT POUR ENCADRER L'UTILISATION
DES PESTICIDES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Véronique Payette donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement pour encadrer l'utilisation des pesticides sur le territoire de la municipalité.

**PROJET DE RÉGLEMENT 2022-396 POUR ENCADRER L'UTILISATION
DES PESTICIDES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

La conseillère Véronique Payette a déposé aux membres du conseil municipal le *Projet de règlement 2022-396* pour encadrer l'utilisation des pesticides sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ

2022-1209-291

**MANDAT À UNE FIRME POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE RELATIVE
AU PROJET DE NOUVELLE PRISE D'EAU BRUTE (23-050-00-444)**

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir l'offre de service CRBM-22020071 de *Les Services EXP* préparée par monsieur Luc Bergeron le 12 août 2022, au prix de 17 027,80 \$ taxes incluses, pour l'étude géotechnique relative au projet d'installation d'une nouvelle prise d'eau brute.

QUE les crédits disponibles soient pris au fonds général qui lui, sera remboursé par un règlement d'emprunt lorsque toutes les approbations nécessaires auront été obtenues.

ADOPTÉ

2022-1209-292

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE DE GRÉ À GRÉ
AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'ENTRETIEN DE
CERTAINS CHEMINS**

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de gré à gré portant le numéro 8806-22-MU10 avec le MTQ qui prévoit l'entretien de certaines rues et certains chemins.

ADOPTÉ

2022-1209-293

**APPUI AUX DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES
ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices



N° de résolution
ou annotation

regroupés au sein de 8 000 entreprises ;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production ;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021 ;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays ;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022 ;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises ;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année ;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs ;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore ;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique ;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont actuellement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique ;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers :

DE reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec ;



N° de résolution
ou annotation

2022-1209-294

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT UNIFIÉ CONCERNANT LA PAIX,
L'ORDRE ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC
DE JOLIETTE**

Pascale Dupaul donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement unifié concernant la paix, l'ordre et le stationnement sur le territoire de la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

2022-1209-295

**PROJET DE RÈGLEMENT 2022-399 CONCERNANT LA PAIX,
L'ORDRE ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC
DE JOLIETTE**

La conseillère Pascale Dupaul a déposé aux membres du conseil municipal le *Projet de règlement 2022-399 concernant la paix, l'ordre et le stationnement sur le territoire de la MRC de Joliette.*

2022-1209-296

**RÈGLEMENT 2022-397 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2012-202 RELATIF AU
STATIONNEMENT DANS LES RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

ATTENDU QUE les remorques de la compagnie Produits Kruger ne circulent pas sur le segment de la 2^e Avenue entre la 7^e Rue et la 8^e Rue ;

ATTENDU QUE des demandes ont été faites pour que les résidents du lot 4 738 023 puissent obtenir des vignettes de stationnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul, et unanimement résolu par les conseillers que le *règlement 2022-397 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 2012-202 relatif au stationnement dans les rues sur le territoire de la municipalité de Crabtree* soit et est adopté.

ADOPTÉ

2022-1209-297

APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022 ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

ATTENDU QU'Opération *Gareautrain* est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;



N° de résolution
ou annotation

2022-1209-298

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

ADOPTÉ

ENTENTE POUR UN ACCUEIL EN CAS D'ÉVACUATION DE LA RÉSIDENCE RACETTE

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de la résidence Racette, hébergeant des personnes âgées autonomes ou semi-autonomes, située au 150, 8^e Rue, pour utiliser l'hôtel de ville et l'église en cas d'évacuation d'urgence ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter une telle entente, vu l'emplacement de l'hôtel de ville par rapport à la résidence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter que l'hôtel de ville et l'église puissent être utilisés en cas d'évacuation d'urgence de la résidence Racette pour 2022.

ADOPTÉ

2022-1209-299

RÈGLEMENT 2022-398 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier les matériaux autorisés pour l'installation d'une clôture ou muret ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mieux définir les normes pour l'installation d'un clôture ou muret

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers que *le règlement 2022-398 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044* soit et est adopté.

ADOPTÉ

2022-1209-300

DEMANDE DE DÉMOLITION POUR LE 62-66 4^E AVENUE À CRABTREE

Le conseil prend connaissance d'un avis du comité de démolition relativement à la demande pour la propriété du 62-66, 4^e Avenue, lequel immeuble est situé dans la zone I-1.

ATTENDU QUE la construction de la propriété date de 1935, mais que dans une lettre datée du 24 août 2022, le ministère de la Culture et des Communications permet l'émission d'un permis de démolition à partir du 7 septembre 2022 ;

ATTENDU QU'aucune objection n'a été émise sur ce projet, ni de la part du propriétaire, ni de la part de la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la demande de démolition pour le 62-66, 4^e Avenue.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2022-1209-302

**AIDE FINANCIÈRE POUR PARTICIPATION AUX JEUX
PANAMÉRICAINS DE CHEERLEADING**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 200 \$ à Florence Rodrigue pour sa participation aux Jeux panaméricains de Cheerleading qui se dérouleront au Chili à la fin du mois de septembre 2022.

D'autoriser le paiement immédiat de cette aide financière ;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-01.

ADOPTÉ

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CENTRE DE FEMMES MARIE-
DUPUIS 2022-2023**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion pour 2022-2023 au Centre de femmes Marie-Dupuis pour la somme de 15 \$.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

2022-1209-303

**INSCRIPTIONS AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE VIR-O-VENT
POUR LA SAISON 2022-2023**

ATTENDU QUE le Club de patin artistique Vir-O-Vent a établi ses frais d'inscription pour la saison 2022-2023 à 170 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité consent à subventionner la totalité des frais de glace pour les jeunes de Crabtree pour la saison 2022-2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la Municipalité accepte les inscriptions au Club de patin artistique Vir-O-Vent, autant des jeunes de Crabtree que des jeunes de l'extérieur, et que les sommes suivantes soient perçues :

a)	Jeunes de Crabtree	
	Frais d'inscription	170 \$
	Frais de glace	0 \$
	TOTAL	170 \$
b)	Jeunes de l'extérieur	
	Frais d'inscription	170 \$
	Frais de glace	205 \$
	TOTAL	375 \$

QU'à la fin de la période d'inscription, la somme de 170 \$ pour chaque jeune inscrit soit retournée au Club de patin artistique Vir-O-Vent.

ADOPTÉ

2022-1209-304

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE POUR LA LOCATION
DU RESTAURANT DE L'ARÉNA**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire, Mario Lasalle, et le directeur général, Pierre Rondeau, à signer le document « Entente relative à la location du



N° de résolution
ou annotation

2022-1209-305

restaurant de l'aréna Roch-Lasalle » pour louer le local à madame Annie Ponton.

QUE cette entente soit applicable jusqu'au 31 mars 2025.

ADOPTÉ

DÉMARCHES MADA, MAE ET PFM – FORMATION DU COMITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a présenté le 4 avril 2022 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a présenté le 15 novembre 2021 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

ATTENDU QU'à la suite de l'acceptation des subventions octroyées :

- Par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1
- Par le ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales

La Municipalité de Crabtree désire réaliser les démarches MADA et PFM ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree entend réaliser les démarches conformément aux engagements tels que mentionnés dans les conventions d'aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite intégrer l'accréditation MAE aux démarches MADA et PFM ;

ATTENDU QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes aînées ;

ATTENDU QUE la politique familiale municipale (PFM) relève d'un pouvoir de la Municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des familles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le conseil municipal procède à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable du dossier des personnes aînées et des questions familiales (RQF) ;

Lequel comité sera composé des membres suivants :

Myriam Laporte, citoyenne
Louise Beaudoin, citoyenne
Danielle Dion Lasalle, citoyenne
Audrey Desrochers, citoyenne
Suzanne Lahaie, citoyenne
Élise Lajoie, citoyenne

Julie Thériault, représentante Aux Bonheurs des aînés
Jocelyne Beaulieu, représentante Aux Bonheurs des aînés
Mylène Goyette, directrice de la Maison des jeunes



N° de résolution
ou annotation

Valérie Cécyre, directrice adjointe du CPE La Cabotine
Martin Gilbert, directeur de l'École Sacré-Cœur-de-Jésus
Huguette Bell, représentante de la FADOQ Crabtree
Lise Trudeau, représentante de la FADOQ Crabtree

Sylvie Frigon, élue responsable des questions familles et aînés
Shanie Déziel, directrice du service des loisirs

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes des démarches conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
- De recommander la politique et son plan d'action MADA au conseil municipal ;
- De recommander la PFM et son plan d'action au conseil municipal ;
- D'intégrer les valeurs MAE dans leurs réflexions et plans d'action ;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi des plans d'action.

ADOPTÉ

2022-1209-306

LOCATION D'UN LOCAL À L'AFEAS RÉGIONALE DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE l'AFEAS était locataire d'un grand espace à l'étage de la station de purification d'eau potable, située au 412, 1^{re} Avenue ;

ATTENDU QUE le local est beaucoup trop grand pour l'usage que désire en faire l'organisme ;

ATTENDU QUE les services de téléphone et d'accès à internet ne seront plus requis par le locataire ;

ATTENDU QUE le bâtiment comprend également deux locaux plus petits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers

QUE l'ancienne chambre adjacente à la 1^{re} Avenue soit louée à l'AFEAS pour la somme de 100 \$ par mois ;

QUE le maire, Mario Lasalle, et le directeur général, Pierre Rondeau soient autorisés à signer le contrat de location.

ADOPTÉ

2022-1209-307

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE —
RECONNAISSANCE À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS
(MAE).**

ATTENDU la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité pour devenir Municipalité amie des enfants (MAE) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser et approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE) ;

DE confirmer que madame la conseillère Sylvie Frigon et madame Shanie Déziel, directrice des loisirs soient les porteurs du dossier Municipalité amie des enfants (MAE) ;



N° de résolution
ou annotation

2022-1209-308

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents nécessaires à cette fin ;

DE confirmer formellement l'engagement de la Municipalité de nommer la municipalité à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE ;

QUE la Municipalité s'engage à :

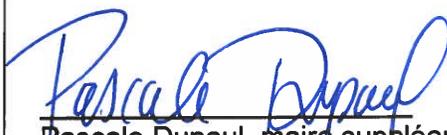
- Assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE ;
- Diffuser à mi-parcours, l'état d'avancement des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE ;
- Célébrer annuellement la Journée mondiale de l'enfance (le 20 novembre) ;
- Organiser un événement médiatique (un lancement, une conférence, une activité de communication, etc.) pour souligner la remise officielle de son titre MAE ;
- Faire la promotion de son accréditation MAE en :
 - Utilisant le matériel promotionnel à l'effigie de MAE dans les édifices et les infrastructures municipales ;
 - Utilisant le logo MAE dans ses outils de communication, sur ses réseaux sociaux, etc.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

La présidente d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 49.


Pascale Dupaul, maire suppléant


Pierre Rondeau, directeur général
Et greffier-trésorier

Je, Pascale Dupaul, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.